

Genre du véhicule Voiture de tourisme	Marque CHEVROLET	CHEVELLE Malibu 350 Model 13637	Fiche d'homologation n° CH 0332 11
MOYENS D'IDENTIFICATION "CHEVELLE" à l'avant et à l'arrière du vhc. "Malibu 350" de chaque côté sur ailes avant "Malibu 13637 A ou S" (A=Automate; S=Synchronesh) et "CH 0332 11" s. plaquette construct. à droite, s. face int. de l'aile "136371" devant le numéro de châssis Numéro du châssis frappé à gauche derrière pare-brise et s. plaquette du constructeur Signe d'identification du moteur frappé "C." (*) à droite à l'avant s. bloc-moteur derr. alternateur & s.p. Constructeur CHEVROLET Div. of GMC, DETROIT(USA) Importateur GENERAL MOTORS SUISSE SA, BIENNE			
CHASSIS Nombre d'essieux <u>2</u> Nombre de roues <u>4</u> Entraînement <u>s. roues arr.</u>		MOTEUR Genre <u>En V</u> Temps <u>4</u>	
Direction <u>gauche ou droite</u> Assistance <u>hydraulique</u>		Marque <u>CHEVROLET</u> Carbur. <u>B</u>	
Frein de service <u>Hydr. 2-circ. AV=disques, AR=exp. int. av. assist.</u>		Type <u>C. . (*)</u>	
Frein auxiliaire <u>Mech. IB. Kabel, (par dépression</u>		Position <u>à l'avant</u> Nombre cyl. <u>8</u>	
Frein stationn ^t . <u>Pedal, auf Ginterräder -</u>		Alésage <u>101,5</u> Course <u>88,39</u>	
Transmission <u>Synchronash od. Automat (*)</u> Nombre vit. <u>3 od. 4 (*)</u>		Cylindr. <u>5733</u> cm ³ CV-Impôt <u>29,20</u>	
Blocage differ. <u>autom.</u> Crochet rem. <u>-</u> Vitesse max. <u>186</u> km/h		CV-puls. <u>274 (SAE)</u> à <u>4800</u> t/m	
CARROSSERIE Forme <u>Limousine</u> Nombre portes <u>2</u>		Refroidissement <u>Eau</u>	
Toit ouvert <u>-</u>		Bruit <u>78</u> dB (A) à <u>3600(3/4)</u> t/m	
Nombre de places : Total <u>5</u> ; AV <u>2</u> ; milieu <u>-</u> ; AR <u>3</u> ; Places debout <u>-</u>		Amortissement bruit <u>1</u> pot échappem ^t <u>540 x 240 x 135</u> mm	
DIMENSIONS		POIDS	
Voie AV <u>1546</u> AR <u>1526</u>		Avant	
Diam. braquage G <u>11,9</u> DR <u>12,2</u>		Milieu	
Empattement <u>2845</u> / (/ /)		Arrière	
Dimensions ext.		TOTAL	
Dimensions int.		A vide	
Longueur <u>5017</u>		<u>910</u> <u>725</u> <u>1635</u>	
Largeur <u>1940</u>		<u>120</u> <u>230</u> <u>350</u>	
Hauteur <u>1390</u>		Total <u>1030</u> <u>955</u> <u>1985</u>	
Porte à faux AV <u>960</u>		Garantie fabr. <u>1218</u> <u>1482</u> <u>2369</u>	
AR <u>1212</u>		Dimens. pneus <u>F 70 - 14</u> ou <u>7.75 - 14</u> 4 PR	
lat. _____		Charge p. essieu <u>1216 (1.8)</u> <u>1360(2.2)</u>	
		de l'ensemble	
		Poids maxi remorquable <u>-</u> kg	

EQUIPEMENTEquipelement électrique 12 v

Feux de route 2/ CR (E) § Avertisseur optique -
 Feux de croisement 2/ CR (E) § Feux de position 2/ GUIDE 13 SAE PAPI 71 §
 Feux de gabarit latér. AV=o/AR=r
 Avertisseur 1/électr. (1 ton) Niv. sonore 98 (dB/A)
 Essuie-glace 2/électr. (2 vit.) Lave-glace oui
 Feux arrières 2/ (GUIDE 14 SAE Catadioptrés 2/ séparés §
 Feux stop 2/ STI 71 Feux de recul 2/ séparés
 Eclair. plaque contr. 1/centre pare-ch. Plaque forme haute/XXXXXX
 Rétroviseur 1/int. 1/ext. gche Indic. vitesse km/h
 Indic. direction clign. 8/av. lampe-témoin
 §) AV combinés av. latér. AV (comb. av. combinés av. feu position AR (gabarit) AR feu arrière r§
 Avert. clign. oui Lampes de travail -
 Dispositif antivol : Verrouillage de la direction et de la boîte de vitesses

INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION

Genre du véhicule Voiture de tourisme
 Marque & type CHEVROLET Chevelle
Malibu 350 Model 13637
 Homologation n° CH 0332 11
 Forme de la carr. Limousine
 Places ass. : Total 5 (2 avant)
 Poids à vide 1635 Carburant CV
 Charge utile -- Cylindrée cm³
 Poids total 2369 Poids de l'ensemble ---

REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: N° de châssis du vhc. expertisé : 1363711501340

*) Désignation du moteur = CJJ = Synchronesh 3 ou 4 vitesses

CJD = Automate 3 vitesses (CGL = ancienne désignation)

§) Modifié par l'importateur :

- Feux de route et de croisement d'origine Sealed Beam ; sont remplacé par des dispositifs marqués CR (E).
- Feux de position, clignoteurs et feux de gabarit à l'avant munis à l'origine d'une ampoule orange ; ces ampoules sont remplacées par des ampoules blanches.
- Catadioptrés d'origine insuffisamment protégés contre l'eau et la poussière ; il est monté 2 catadioptrés supplémentaires séparés.
- L'angle de visibilité des clignoteurs arrière n'est pas respecté ; il est monté des clignoteurs supplémentaires dans les feux de gabarit latéraux (6 W).

Lieu et date de l'expertise

STUDEN, 26.10.1970

La commission d'expertise